

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2017
Séance 18h30

Le 11 décembre 2017 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 décembre 2017.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjoints

Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Amélie BROQUAIRE, Monsieur Jean-Claude BESNARD, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Catherine CANALS, Monsieur Ammar HADJI : Conseillers Municipaux

Est absente :

Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU.

Ont donné procuration :

Madame Sylvie ROCHAIS à Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Maya JARADE à Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON à Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Gwénaëlle DUCHESNE à Madame Evelyne PINEAU, Madame Magalie GREAU à Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Bernard RABILLER à Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur Youssef LAARABI à Monsieur André CERQUEUS.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Amélie BROQUAIRE comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 13 novembre 2017 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS N° 2017/358 A N° 2017/392 PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, numéros 2017/358 à 2017/392 du mois de novembre 2017, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - MOTION - DEVENIR DES COLLEGES A CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - affirme sa légitimité à peser dans la décision qui sera prise par le Conseil Départemental concernant le devenir des collèges du secteur des Mauges,

Article 2 - demande au Conseil Départemental à être associé étroitement dans l'analyse et la prise de décision concernant le devenir des cinq collèges ouverts à Cholet qui doivent être maintenus dans le cadre d'une nouvelle sectorisation mieux réfléchie et effectivement appliquée,

Article 3 - demande au Conseil Départemental à ce que cette décision concertée soit prise dans les meilleurs délais.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ALTER PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de désigner Monsieur Michel CHAMPION et Madame Annick JEANNETEAU, respectivement en qualité de représentant titulaire et représentant suppléant de la Ville de Cholet pour siéger au sein de la commission d'attribution des marchés d'ALTER PUBLIC pour les marchés intéressant la collectivité.

1.2 - CREATION DE SERVICES COMMUNS ET MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE CHOLET ET L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la convention de création de services communs et de mutualisation entre la Ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 - d'approuver les annexes à cette convention, à savoir la fiche d'impact pour les services, ainsi que la liste nominative des agents transférés à la date de mise en œuvre de ladite convention.

Article 3 - d'approuver le devis de mutualisation pour l'année 2018.

Cf. annexe 1.2

1.3 - PERSONNEL - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'autoriser le Maire à établir les documents nécessaires à la mise à disposition d'un agent de l'Agglomération du Choletais auprès de la Ville de Cholet pour une période de 3 années, renouvelable de manière expresse, moyennant le remboursement des heures effectuées et d'approuver la convention de mise à disposition afférente.

1.4 - PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de prévoir le versement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises (IFSE) pour tous les agents pour lesquels la réglementation le permet dans la limite des plafonds fixés en annexe n°1.

Article 2 - de fixer ces plafonds conformément aux tableaux en annexe n°2 pour les cadres d'emplois qui ne peuvent bénéficier du RIFSEEP à ce jour et de prévoir la revalorisation de ces montants en fonction des évolutions réglementaires.

Article 3 - l'IFSE qui sera versée en fonction du temps de travail, se substituera notamment aux éléments de rémunération suivants :

- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS),
- Indemnité d'Exercice des Missions des Communes (IEMC),
- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),

- Indemnité de Sujétions Spéciales (ISS),
- Prime de Service et de Rendement (PSR),
- Allocation Retraite évoquée à la délibération du 10 février 2006 sus-visée,
- Prime médaille d'honneur évoquée à la délibération du 10 février 2006 sus-visée,
- Indemnités de Régisseur
- Indemnités pour travaux insalubres.

Article 4 - le régime indemnitaire pourra être versé aux stagiaires, titulaires ou contractuels de droit public.

Article 5 - l'IFSE sera maintenue en cas d'absence pour maladie, quel que soit le type de congé. L'indemnité suivra alors le sort du traitement indiciaire.

Article 6 - de prévoir le versement de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction pour le Directeur Général des Services à hauteur de 15 % du traitement indiciaire brut.

Article 7 - les modalités de versement du CIA seront fixées par une prochaine délibération.

Article 8 – Les modalités de la présente délibération entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Cf. annexe 1.4

1.5 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM - AVENANT N°4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la passation de l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium, conclue avec la société SOFCO, ayant pour objet de proroger, de deux années supplémentaires, les durées :

- de prise en charge par le délégataire des opérations de crémations de l'ossuaire de la Ville de Cholet et du Puy Saint Bonnet,
- d'exonération de la redevance d'exploitation initialement prévue pour les cinq premières années de la délégation, en contrepartie de cette prestation.

1.6 - TRANSFERT DES ARCHIVES RELATIVES AU PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS) - CONVENTION AVEC LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec le Tribunal d'Instance de Cholet fixant les modalités pratiques du transfert des archives des Pactes civils de solidarités en cours ou clos depuis moins de 5 ans.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2017 - N°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative n°2 ci-annexée, relative au budget principal.

2.2 - VOTE DES ABATTEMENTS COMPLÉMENTAIRES - EXONÉRATION PROGRESSIVE DE TAXE D'HABITATION POUR LA TOTALITÉ DES FOYERS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre),

DECIDE

Article 1 - d'appliquer les abattements de 30 % en 2018 et 65 % en 2019 pour l'ensemble des Choletaises et des Choletais assujettis à la taxe d'habitation, y compris aux foyers fiscaux qui disposent d'une résidence principale située sur le territoire de la Ville de Cholet et dont le revenu fiscal de référence ne permet pas à la collectivité de disposer de la compensation financière de l'État par le biais du dégrèvement progressif.

Article 2 - de prendre en charge sur le budget de la Ville ladite exonération supplémentaire progressive sur les contribuables non concernés par le dégrèvement progressif de l'État.

*Madame Anne GRAVELEAU-HARDY quitte la séance
et donne pouvoir à Madame Catherine CANALS.*

2.3 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre),

DECIDE

Article unique - d'arrêter les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	17,10%
Taxe sur le foncier bâti	28,69%
Taxe sur le foncier non bâti	48,57%

2.4 - BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre), le budget principal, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2018	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	56 719 444 €	15 851 237 €	72 570 681 €
Recettes	56 719 444 €	15 851 237 €	72 570 681 €

Article 2 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre), le budget annexe des opérations d'aménagement dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2018	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	674 007 €	392 097 €	1 066 104 €
Recettes	674 007 €	392 097 €	1 066 104 €

Article 3 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre), le budget annexe du stationnement dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2018	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	1 080 697 €	296 400 €	1 377 097 €
Recettes	1 080 697 €	296 400 €	1 377 097 €

Article 4 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (32 Pour - 3 Contre - 5 Abstentions), les affectations des subventions aux associations et organismes divers, telles que figurant dans les états joints au document budgétaire. Les membres du conseil municipal ne participant pas au vote étant :

- Madame JARADE, en tant que Vice-Président du Centre d'Information Féminin et Familial,
- Monsieur BRAULT, en tant que secrétaire de l'Union Cycliste Cholet 49,

- Monsieur BREGEON, en tant que secrétaire du Comité Inter Groupement du Souvenir,
- Madame GREAU, en tant que secrétaire de l'Association des Z'improbables.

Article 5 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour - 2 Contre - 1 Abstention), les états complémentaires et notamment le tableau des effectifs du personnel communal.

2.5 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour, 2 Abstentions),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programmes globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé.

Cf. annexe 2.5

2.6 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'autoriser, à l'unanimité, (32 Pour, - 8 Abstentions) l'octroi des subventions aux associations désignées en annexe, les membres du Conseil Municipal ne participant pas au vote étant :

- Madame JARADE, en tant que Vice-Président du Centre d'Information Féminin et Familial,
- Monsieur BRAULT, en tant que secrétaire de l'Union Cycliste Cholet 49,
- Monsieur BREGEON, en tant que secrétaire du Comité Inter Groupement du Souvenir,
- Madame GREAU, en tant que secrétaire de l'Association des Z'improbables.

Article 2 - d'approuver, à l'unanimité (35 Pour, - 9 Abstentions), les conventions à conclure avec les associations suivantes :

- Animation des Marchés de Cholet,
- Association Amicale des Carnavaliers Amateurs de Cholet et sa Région,
- Association des Commerçants et Artisans des Halles de Cholet,
- Association Diocésaine d'Angers,
- Centre d'Information Féminin et Familial,
- Cholet Basket,
- Cholet Evénements,
- Cholet Vitrines,
- Club Aquatique Choletais – section natation sportive,
- France Horizon,
- Hockey Club Choletais,
- Le Badminton Associatif Choletais,
- Rugby Olympique Choletais,
- Société Protectrice des Animaux,
- Union Cycliste Cholet 49.

Article 3 - d'adopter, à l'unanimité (35 Pour, - 9 Abstentions), les avenants aux conventions conclues avec les organismes suivants :

- Association de Gestion Jeanne d'Arc,
- Association Junior,
- OGEC Sainte Marie des Turbaudières,
- Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean – Sainte Famille,
- Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais,
- Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre-Gellusseau,
- Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Monfort,
- Organisme de Gestion du Collège Saint Joseph de Cholet,
- Société des Courses Hippiques de Cholet,
- Stade Olympique Choletais.

Cf. annexe 2.6

2.7 - GARANTIE D'EMPRUNT SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) ANJOU LOIRE TERRITOIRE (ALTER) PUBLIC - OPERATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DU VAL DE MOINE SITUEE A CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Monsieur Michel CHAMPION ne participant pas au vote.

Article 1 – d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 1 600 000 €, représentant 80 % du prêt que la Société Publique Locale (SPL) Anjou Loire Territoire (ALTER) Public a contracté auprès de la Banque Postale, sur une durée de 10 ans, ce prêt étant destiné à financer l'opération d'aménagement de la ZAC du Val de Moine à Cholet, et en cela approuvant les modalités dudit contrat de prêt joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL ALTER Public, dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Postale, la Ville s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 – de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 – de poursuivre l'exécution du contrat de prêt, en cas d'expiration de la convention liée à la concession d'aménagement signée entre la SPL ALTER Public et la Ville, si le contrat de prêt n'est pas soldé.

Article 5 – d'approuver la convention à conclure avec la SPL ALTER Public, relative aux modalités de mise en œuvre de cette garantie.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - CONVENTION ENTRE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU MAINE ET LOIRE ET LA VILLE DE CHOLET RELATIVE AU FINANCEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de la convention ci-annexée à conclure pour un an renouvelable par tacite reconduction entre la Ville et la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire relative au fonctionnement des 16 accueils de loisirs gérés par la Ville.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIEML)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de prendre acte du rapport annuel d'activité 2016 du Syndicat intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire.

5.2 - REALISATION DE NOUVELLES HALLES DE MARCHES - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ET D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (42 Pour, 2 Contre),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser la signature, avec la Société Nationale Immobilière (SNI), d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention de mise à disposition afférente, conclus pour une durée de 32 ans et portant sur la construction de nouvelles halles de marché sur une partie de la place du 8 mai 1945, pour un loyer annuel versé par la Ville de 205 200 € HT la première année, montant révisé annuellement sur la base de l'indice ICC, l'emphytéote s'acquittant quant à lui, au titre du bail, d'une redevance annuelle de 150 € HT.

Article 2 - de prendre en charge les frais notariés afférents à la rédaction de ce bail emphytéotique administratif et à celle de la convention de mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Madame Amélie BROQUAIRE

Le secrétaire

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance de **18h30** du 11 décembre 2017,

Florence JAUNEAULT	Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Catherine BODET
Michel CHAMPION	Michel BONNEAU	Sandrine RAOUX	Jean-Claude BESNARD
Florence DABIN	Frédéric PAVAGEAU	François DEBREUIL	Jean-Marc VACHER
John DAVIS	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Olivier BAGUENARD	André CERQUEUS
Isabelle LEROY	Simone POUPARD	Jordan JOUTEAU	Xavier COIFFARD
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Nathalie GODET	Catherine CANALS
Laurence TEXEREAU	Patricia RIGAUDEAU	Gilles ALLINDRE	Ammar HADJI
Jean LELONG	Jean-François BAZIN	Evelyne PINEAU	
Annick JEANNETEAU	Elisabeth HAQUET	Patrice BRAULT	

Coût des mutualisations Ville-AdC - devis 2018

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total
Cabinet			99 243,13 €
Secrétariat des élus	31,28 €	1446	45 230,88 €
Chef de service Protocole	43,64 €	804	35 086,56 €
Préposés	25,12 €	au réel	Facturation au réel
Protocole	24,52 €	au réel	Facturation au réel
Europe et international	37,58 €	161	6 050,38 €
Gestion de projets jeunesse, citoyenneté, intégration	40,11 €	321	12 875,31 €
Direction Générale			67 275,00 €
Directeur Général	83,73 €	804	67 275,00 €
DESJESFP			11 378,85 €
Enseignement supérieur (directeur + secrétaire)	60,85 €	161	9 796,85 €
Mobiliers Sportifs	au réel		Facturation au réel
Évènementiel sport de haut niveau	31,64 €	50	1 582,00 €
DPS			73 491,21 €
Directeur et secrétariat	38,89 €	161	6 261,29 €
Accueil/gardiens/appariteurs	26,02 €	2546	66 246,92 €
Sécurité des Personnes et des Biens	49,15 €	20	983,00 €
TOTAL DEVIS VILLE-AdC			251 388,19 €

Coût des mutualisations AdC-Ville - devis 2018

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total
Directeur de Cabinet	76,19 €	804	61 218,67 €
Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	38,82 €	84	3 260,88 €
Gestion des ouvrages hydrauliques	39,51 €	80	3 160,80 €
Direction Culture			35 579,08 €
Direction	33,67 €	964	32 457,88 €
Fête de la musique	52,02 €	60	3 121,20 €
TOTAL DEVIS AdC-VILLE			103 219,43 €

Le Président
Par délégation le 1^{er} Vice-Président
John DAVIS

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de l'Agglomération du Choletais

Annexe 1

**Enveloppe maximum annuelle fixée
Par cadre d'emplois relevant du RIFSEEP**

Filière	Cadre d'emplois	Fonction	Groupe	Plafond annuel d'Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertise	Plafond du Complément Indemnitaire Annuel	
Administrative	Administrateurs territoriaux	Directeur Général des Services	1	49 980 €	8 820 €	
		Directeur Général Adjoint des Services	2	46 920 €	8 280 €	
		Autres	3	42 330 €	7 470 €	
	Attachés territoriaux	Directeur Général des Services	1	36 210 €	6 390 €	
		Directeur Général Adjoint des Services	2	32 130 €	5 670 €	
		Directeur	3	25 500 €	4 500 €	
		Autres	4	20 400 €	3 600 €	
	Rédacteurs Territoriaux	Chef de Service	1	17 480 €	2 380 €	
		Responsable d'activité ou de Foyer Logement	2	16 015 €	2 185 €	
		Autres	3	14 650 €	1 995 €	
	Adjoints administratifs	Responsable d'activité	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	
Technique	Techniciens territoriaux	Chef de Service	1	11 880 €	1 620 €	
		Responsable d'activité	2	11 090 €	1 510 €	
		Autres	3	10 300 €	1 400 €	
	Adjoints techniques et agents de maîtrise	Chef de service ou responsable d'activité	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	
	Médico-sociale	Conseillers socio-éducatifs	Chef de Service	1	19 480 €	3 440 €
Autres			2	15 300 €	2 700 €	
Assistants socio-éducatifs		Responsable d'activité ou de Foyer Logement	1	11 970 €	1 630 €	
		Autres	2	10 560 €	1 440 €	
Agents spécialisés des écoles maternelles		Responsable de site	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	
Agents sociaux		Responsable d'activité	1	11 340 €	1 260 €	
		Autre	2	10 800 €	1 200 €	
Sportive		Educateur des Activités physiques et sportives	Chef de Service	1	17 480 €	2 380 €
			Responsable d'activité	2	16 015 €	2 185 €
	Autres		3	14 650 €	1 995 €	
Animation	Animateurs	Chef de Service	1	17 480 €	2 380 €	
		Responsable d'activité	2	16 015 €	2 185 €	
		Autres	3	14 650 €	1 995 €	
	Adjoints d'animation	Directeur d'accueil de loisir	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	
Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Responsable d'activité	1	11 340 €	1 260 €	
		Autres	2	10 800 €	1 200 €	

Annexe 2

Régime indemnitaire des cadres d'emplois non soumis au RIFSEEP

FILIERE	GRADE	REGIME INDEMNITAIRE	BASE	TAUX	MONTANT ANNUEL MAXI INDICATIF
Culturelle	Conservateur chef du patrimoine	Indemnité Scientifique des Conservateurs du Patrimoine	5 692,00	1,67	9 487,00
		Indemnité de sujétions spéciales	6 573,60	1,00	6 573,60
	Conservateur du patrimoine	Indemnité Scientifique des Conservateurs du Patrimoine	3 160,00	2,50	7 905,00
		Indemnité de sujétions spéciales	4 324,83	1,00	4 324,83
	Conservateur chef des bibliothèques	Indemnité spéciale des conservateurs des bibliothèques	5 692,00	1,67	9 486,00
	Conservateur des bibliothèques	Indemnité spéciale des conservateurs des bibliothèques	4 744,00	1,67	7 905,00
	Attaché conservation patrimoine principal	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 1ère catégorie	1 488,89	8,00	11 911,10
	Attaché conservation patrimoine	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 2ème catégorie	1 091,71	8,00	8 733,71
	Bibliothécaire principal	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 1ère catégorie	1 091,71	8,00	8 733,71
	Bibliothécaire	Prime de technicité forfaitaire des bibliothécaires	1 443,84	1,00	1 443,84
		Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 2ème catégorie	1 091,71	8,00	8 733,71
	Assistant de conservation principal 1ère classe	Prime de technicité forfaitaire des bibliothécaires	1 443,84	1,00	1 443,84
		Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 3ème catégorie	868,15	8,00	6 945,24
	Assistant de conservation principal 2ème classe	Indemnité d'Administration et de Technicité 2ème grade B 1 ^{er} échelon	715,12	8,00	5 721,00
		Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 3ème catégorie > 1er échelon	868,15	8,00	6 945,24
		Indemnité d'Administration et de Technicité 1er grade catégorie B < 4ème échelon	715,12	8,00	5 721,00
	Assistant de conservation	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 3ème catégorie > 3ème échelon	868,15	8,00	6 945,24
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 1ère catégorie	1 488,89	8,00	11 911,10
		Indemnité de Suivi et d'Orientation fixe	1 213,59	1,00	1 213,59
		Indemnité de Suivi et d'Orientation modulable	1 425,88	1,00	1 425,88
Professeur d'enseignement artistique classe normale	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires 1ère catégorie	1 488,89	8,00	11 911,10	
	Indemnité de Suivi et d'Orientation fixe	1 213,59	1,00	1 213,59	
	Indemnité de Suivi et d'Orientation modulable	1 425,88	1,00	1 425,88	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	Indemnité de Suivi et d'Orientation fixe	1 213,59	1,00	1 213,59	
	Indemnité de Suivi et d'Orientation modulable	1 425,88	1,00	1 425,88	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	Indemnité de Suivi et d'Orientation fixe	1 213,59	1,00	1 213,59	
	Indemnité de Suivi et d'Orientation modulable	1 425,88	1,00	1 425,88	
Assistant d'enseignement artistique	Indemnité de Suivi et d'Orientation fixe	1 213,59	1,00	1 213,59	
	Indemnité de Suivi et d'Orientation modulable	1 425,88	1,00	1 425,88	

Annexe 2

FILIERE	GRADE	REGIME INDEMNITAIRE	BASE	TAUX	MONTANT ANNUEL MAXI INDICATIF
médico- sociale	Psychologue hors classe	Indemnité de risque et de sujétion spéciale des psychologues	3 450,00	1,50	5 175,00
	Psychologue classe normale	Indemnité de risque et de sujétion spéciale des psychologues	3 450,00	1,50	5 175,00
	Infirmier en soins généraux hors classe	Indemnité sujétions spéciales	13/1900 du Traitement Brut		
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00
		Indemnité sujétions spéciales	13/1900 du Traitement Brut		
	Infirmier en soins généraux classe supérieure	Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00
		Indemnité sujétions spéciales	13/1900 du Traitement Brut		
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime spéciale de sujétions	10 % du Traitement Brut		
		Indemnité forfaitaire mensuelle	182,88	1,00	182,88
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime spéciale de sujétions	10 % du Traitement Brut		
		Indemnité forfaitaire mensuelle	182,88	1,00	182,88
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime encadrement	13/1900 du Traitement Brut		
		Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00
	Prime de service	13/1900 du Traitement Brut			
	Prime encadrement	1 093,64	1,00	1 094,64	
	Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00	
	Prime de service	17 % du Traitement Brut			
	Prime encadrement	1 094,64	1,00	1 094,64	
	Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00	
	Indemnité sujétion spéciale	13/1900 du Traitement Brut			
	Prime de service	17 % du Traitement Brut			
	Prime encadrement	1 094,64	1,00	1 094,64	
	Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00	
	Indemnité sujétion spéciale	13/1900 du Traitement Brut			

Annexe 2

FILIERE	GRADE	REGIME INDEMNITAIRE	BASE	TAUX	MONTANT ANNUEL MAXI INDICATIF
médico- sociale		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime encadrement	1 094,64	1,00	1 094,64
		Prime spécifique mensuelle	1 080,00	1,00	1 080,00
		Indemnité sujétion spéciale	13/1900 du Traitement Brut		
		Indemnité Spéciale des Médecins	3 660,00	2,00	7 320,00
		Indemnité de Technicité des Médecins	6 590,00	2,00	13 180,00
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Indemnité de sujétion spéciale	13/1900 du Traitement Brut		
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Indemnité de sujétion spéciale	13/1900 du Traitement Brut		
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires	1 050,00	7,00	7 350,00
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires	950,00	7,00	6 650,00
Technique		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime spéciale de sujétions	10% du traitement indiciaire		
		Indemnité forfaitaire mensuelle	182,88	1,00	182,88
		Prime de service	17 % du Traitement Brut		
		Prime spéciale de sujétions	10% du traitement indiciaire		
		Indemnité forfaitaire mensuelle	182,88	1,00	182,88
		Indemnité Spécifique de Service			35 632,70
		Prime de Service et de Rendement	9 190,00	2,00	18 380,00
		Indemnité Spécifique de Service			33 257,18
		Prime de Service et de Rendement	5 523,00	2,00	11 046,00
	Indemnité Spécifique de Service			24 383,01	
	Prime de Service et de Rendement	2 869,00	2,00	5 738,00	
	Indemnité Spécifique de Service			22 609,70	
	Prime de Service et de Rendement	5 523,00	2,00	11 046,00	
	Indemnité Spécifique de Service			22 609,70	
	Prime de Service et de Rendement	2 817,00	2,00	5 634,00	
	Indemnité Spécifique de Service			13 734,11	
	Prime de Service et de Rendement	1 659,00	2,00	3 318,00	

Annexe 2

FILIERE	GRADE	REGIME INDEMNITAIRE	BASE	TAUX	MONTANT ANNUEL MAXI INDICATIF
Police Municipale	Chef de service de police municipale principal 1ère classe	Indemnité spéciale de fonction	30 % du Traitement indiciaire		
	Chef de service de police municipale principal 2ème classe à compter du 2ème échelon	Indemnité spéciale de fonction	30 % du Traitement indiciaire		
	Chef de service de police municipale principal 2ème classe jusqu'au 1 ^{er} échelon	Indemnité spéciale de fonction	22 % du Traitement indiciaire		
	Chef de service de police municipale à compter du 4ème échelon	Indemnité d'Administration et de Technicité 2ème grade catégorie B	715,12	8,00	5 721,00
		Indemnité spéciale de fonction	30 % du Traitement indiciaire		
		Indemnité spéciale de fonction	22 % du Traitement indiciaire		
		Indemnité d'Administration et de Technicité 1ère grade catégorie B	595,78	8,00	4 766,20
		Indemnité d'Administration et de Technicité	495,95	8,00	3 967,59
		Indemnité spéciale de fonction	20 % du Traitement indiciaire		
		Indemnité d'Administration et de Technicité	475,32	8,00	3 802,58
Sportive		Indemnité spéciale de fonction	20 % du Traitement indiciaire		
	Conseiller principal 1ère classe	Indemnité de sujétions spéciales	4 960,00	1,20	5 952,00
	Conseiller principal 2ème classe	Indemnité de sujétions spéciales	4 960,00	1,20	5 952,00
	Conseiller des activités physiques et sportives	Indemnité de sujétions spéciales	4 960,00	1,20	5 952,00

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe			Commentaire
				Modification d'enveloppe	Détail		
					Enveloppe supplémentaire	Diminution d'enveloppe (Adaptation des crédits de paiement)	
5001	Bâtiments communaux	24 258 972 €	24 137 972 €	-121 000 €			
047	Les Halles	177 735 €	271 735 €	94 000 €	94 000 €		Ajustement des crédits pour la démolition du bâtiment existant, les prestations intellectuelles et les travaux de branchements divers supplémentaires
077	Accessibilité des bâtiments communaux	884 500 €	884 500 €	0 €			
078	Hangar des Cavaliers	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €			
573	Réparation d'équipements communaux	18 211 196 €	17 996 196 €	-215 000 €		-215 000 €	Projets adaptés aux nouveaux besoins
574	Eglise Notre Dame	3 985 541 €	3 985 541 €	0 €			
5002	Matériels et mobiliers des services publics	7 679 821 €	7 915 931 €	236 110 €			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	787 580 €	787 580 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	572 602 €	572 152 €	-450 €		-450 €	
529	Acquisition de matériel espaces verts	1 194 427 €	1 409 987 €	215 560 €	215 560 €		Remplacement d'une partie du parc de gros matériels des espaces verts (tondeuses, tracteurs...)
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	5 125 212 €	5 146 212 €	21 000 €	21 000 €		Matériels, mobiliers et véhicules des services
5003	Edifices culturels	32 387 €	32 387 €	0 €			
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €	0 €			
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	5 123 900 €	5 171 900 €	48 000 €			
037	Schéma directeur informatique	1 215 714 €	1 215 714 €	0 €			
043	Système d'informations géographiques	882 710 €	927 710 €	45 000 €	45 000 €		Développement du SIG mutualisé sur tout le territoire
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	3 025 476 €	3 028 476 €	3 000 €	3 000 €		Aménagement des postes de travail dans le cadre du FIPHFP
5005	Réhab.extens.amén.ets scolaires 1er degré	347 000 €	347 000 €	0 €			
075	Création restaurant élément M. Curie	347 000 €	347 000 €	0 €			
5008	Acquisition d'œuvres et de matériel culturel	989 914 €	989 914 €	0 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	989 914 €	989 914 €	0 €			
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	6 790 318 €	6 835 318 €	45 000 €			
064	Salle Grégoire	5 010 992 €	5 010 992 €	0 €			
532	Acquisition de matériel sportif	1 779 326 €	1 824 326 €	45 000 €	45 000 €		Transfert de crédits de la section de fonctionnement (subvention) pour l'achat de matériel sportif
5011	Aménagement équipements de loisirs	621 063 €	621 063 €	0 €			
502	Comité Animation Enfance	621 063 €	621 063 €	0 €			
5014	Voies, trottoirs, réseaux et parkings	21 775 085 €	21 138 085 €	-637 000 €			
002	Aménagement des voies primaires dans les ZAC	1 894 172 €	1 894 172 €	0 €			
062	Giratoire du Puy St Bonnet	450 000 €	450 000 €	0 €			
063	Livre blanc réfection de voies	5 923 669 €	5 936 669 €	13 000 €	13 000 €		Aménagement du quartier Favreau (diagnostics et publicité) et de la place du 8 Mai
076	Système variation tension éclairage	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €			
087	Vidéo protection	132 700 €	132 700 €	0 €			
550	Bornes d'incendie	543 138 €	543 138 €	0 €			
570	Réparation et aménagement de voies	11 702 033 €	11 052 033 €	-650 000 €		-650 000 €	Une partie des travaux d'entretien des voies et trottoirs est transférée à la section de fonctionnement
575	Extension des réseaux électriques	129 373 €	129 373 €	0 €			
5015	Aménagement du territoire communal	47 335 964 €	48 261 964 €	926 000 €			
030	Requalification urbaine du quartier Jean Monnet NO	7 532 032 €	7 532 032 €	0 €			
044	Arcades Rougé	17 266 069 €	17 266 069 €	0 €			
050	Requalification urbaine du quartier Jean Monnet SE	9 573 439 €	9 573 439 €	0 €			
079	Maison de l'Enfance quartier Favreau	1 330 000 €	1 500 000 €	170 000 €	170 000 €		Ajustement des crédits pour les travaux d'aménagements extérieurs, l'adaptation du projet en phase d'étude et la présence d'amiante
085	Aire mise valeur architecture et patrimoine	791 €	791 €	0 €			
088	Aménagement du quartier de la Gare	0 €	596 000 €	596 000 €	596 000 €		Création d'une nouvelle API "Aménagement du quartier de la Gare" : phase 1 - Etudes
519	Études d'urbanisme	418 930 €	418 930 €	0 €			
522	Acquisitions foncières et immobilières	10 157 022 €	10 317 022 €	160 000 €	160 000 €		Acquisition d'un immeuble quartier de la Gare
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 057 681 €	1 057 681 €	0 €			
5016	Espaces verts	10 908 176 €	11 122 676 €	214 500 €			
073	Serres municipales	3 417 845 €	3 417 845 €	0 €			
086	Extension du cimetière Croix de Bault	505 000 €	505 000 €	0 €			
571	Réparation et aménagement des espaces verts	6 985 331 €	7 199 831 €	214 500 €	214 500 €		Livre Blanc "Allées des quartiers", remplacement de 2 passerelles au Parc de Moine
TOTAL		125 862 600 €	126 574 210 €	711 610 €	1 577 060 €	-865 450 €	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget annexe du stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe		Commentaire (hors glissement quinquennal)	
				Modification d'enveloppe	Détail		
					Enveloppe supplémentaire		Diminution d'enveloppe (Ajustement des crédits de paiement)
5040	Gestion du stationnement payant	2 236 838 €	2 589 738 €	352 900 €			
080	FISAC – Jalonnement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €	0 €			
081	FISAC – Modernisation des moyens de paiement	431 404 €	543 904 €	112 500 €	112 500 €	Déploiement du système de paiement sans contact (programme 2018/2019 : échéance réglementaire en 2020)	
082	Equipements des parkings en ouvrage	197 218 €	263 918 €	66 700 €	66 700 €		
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclos	797 544 €	847 544 €	50 000 €	50 000 €	Déploiement du système de paiement sans contact (programme 2018/2019 : échéance réglementaire en 2020)	
089	Réseau stationnement	0 €	65 700 €	65 700 €	65 700 €		
580	Réparations sur parkings en ouvrages	549 673 €	607 673 €	58 000 €	58 000 €	Migration du réseau (fibre, interphonie, contrôle d'accès péage) Travaux de l'ascenseur du parking Travot	
TOTAL		2 236 838 €	2 589 738 €	352 900 €	352 900 €		

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement				
							2018	2019	2020	2021	2022
5015	550	BORNES D'INCENDIE	543 138	0	543 138	442 188	33 650	33 650	33 650	0	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	11 702 033	-650 000	11 052 033	9 002 033	250 000	900 000	900 000	0	0
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	129 373	0	129 373	33 373	32 000	32 000	32 000	0	0
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	47 335 964	926 000	48 261 964	46 394 761	1 355 203	410 000	102 000	0	0
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	7 532 032	0	7 532 032	7 532 032	0	0	0	0	0
	044	ARCADES ROUGE	17 266 069	0	17 266 069	17 266 069	0	0	0	0	0
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	9 573 439	0	9 573 439	9 573 439	0	0	0	0	0
	079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	1 330 000	170 000	1 500 000	704 797	795 203	0	0	0	0
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	791	0	791	791	0	0	0	0	0
	088	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE	0	596 000	596 000	0	288 000	308 000	0	0	0
5016	519	ETUDES D'URBANISME	419 830	0	419 830	409 830	10 000	0	0	0	0
	522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	10 156 122	160 000	10 316 122	10 036 122	200 000	40 000	40 000	0	0
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	1 057 681	0	1 057 681	871 681	62 000	62 000	62 000	0	0
		ESPACES VERTS	10 908 176	214 500	11 122 676	9 642 676	719 500	510 500	250 000	0	0
	073	SERRES MUNICIPALES	3 417 845	0	3 417 845	3 417 845	0	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	505 000	0	505 000	44 500	200 000	260 500	0	0	0
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	6 985 331	214 500	7 199 831	6 180 331	519 500	250 000	250 000	0	0
		TOTAL	125 862 600	711 610	126 574 210	112 391 884	6 374 653	4 391 908	3 415 765	0	0
		TOTAL Général	125 862 600	711 610	126 574 210	112 391 884	6 374 653	4 391 908	3 415 765	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement						
						Exercices antérieurs	2018	2019	2020	2021	2022	
5040		Stationnement										
		GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT	2 236 838	352 900	2 589 738	2 086 838	290 400	162 500	50 000	0	0	
	080	FISAC - JALONNEMENT DYNAMIQUE DES	12 868	0	12 868	12 868	0	0	0	0	0	
	081	FISAC - MODERNISATION DES MOYENS DE	431 404	112 500	543 904	431 404	50 000	62 500	0	0	0	
	082	EQUIPEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGE	197 218	66 700	263 918	197 218	36 700	30 000	0	0	0	
	083	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE GESTION	248 131	0	248 131	248 131	0	0	0	0	0	
	084	TRAVAUX SUR PARCS EN ENCLOS	797 544	50 000	847 544	797 544	30 000	20 000	0	0	0	
	089	RESEAU STATIONNEMENT	0	65 700	65 700	0	65 700	0	0	0	0	
	580	REPARATIONS SUR PARKINGS EN OUVRAGE	549 673	58 000	607 673	399 673	108 000	50 000	50 000	0	0	
		TOTAL		2 236 838	352 900	2 589 738	2 086 838	290 400	162 500	50 000	0	0
	TOTAL Général		2 236 838	352 900	2 589 738	2 086 838	290 400	162 500	50 000	0	0	

ACTIONS DE QUARTIERS, COMMERCE ET ARTISANAT
Subventions 2018
Budget Primitif

2.6

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Animation des Marchés de Cholet	11 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Association des Commerçants et Artisans des Halles de Cholet	13 500 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Cholet Vitrines	5 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Union des Commerçants et Artisans du Puy-Saint-Bonnet (U.C.A.P.S.B.)	650 €			Subvention pour l'organisation de diverses manifestations, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Commerçants des quartiers		500 €		
Sous-total	30 150 €	500 €		
TOTAL		30 650 €		

AGRICULTURE
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Chasseurs du Puy-Saint-Bonnet - Cholet	335 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation du compte de résultat 2016.
G.I.C. du Chêne Rond	500 €			
Les Crocodiles de la Moine	179 €			
<i>Syndicat</i>				
Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles du Puy-Saint-Bonnet	2 400 €			
Sous-total	3 414 €			
TOTAL		3 414 €		

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Assoc. patriotique. victimes de guerre</i>				
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Cholet et sa Région	120 €			
Amicale des Porte-Drapeaux de Cholet et Environs	220 €			
Association Musée du Génie	500 €			
Combattants Algérie Tunisie Maroc (C.A.T.M)	300 €			
Comité Inter-Groupement du Souvenir	1 576 €			
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - comité de Cholet	300 €			
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	150 €			
Union Nationale des Combattants du Puy-Saint-Bonnet	100 €			
Union Nationale des Combattants de Cholet	150 €			
Union Nationale des Parachutistes du Maine-et-Loire - section de Cholet	150 €			
<i>Divers</i>				
La Colombe Choletaise	752 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		150 €		
Sous-total	4 318 €	150 €		
TOTAL		4 468 €		

COMMUNICATION
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Accueil des Villes Françaises Cholet (A.V.F. CHOLET)	1 929 €			
Cadr'Action	315 €			
Sous-total	2 244 €			
TOTAL		2 244 €		

CULTURE
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Amicale Philatélique de Cholet	160 €			
Arpège	330 €			
Association des Amis des Carillons de Cholet (ADACC)	500 €			
Association du Choletais des Amis de la Photographie	200 €			
Association pour la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues de Maine-et-Loire	2 500 €			Versement sous réserve de l'organisation d'une animation musicale sur Cholet et sur présentation du bilan de la manifestation.
Association Studio 10	4 691 €			
Aux Films de la Moine (ex Adaptations)	11 000 €			
Choeur Allegro	300 €			
Cholet Vidéo Ciné Son	860 €			
Cinéma Parlant	580 €			Versement sous réserve d'organisation d'animations dans les écoles et les collèges choletais, et sur présentation des bilans afférents.
Collectif Jamais Trop d'Art !	7 800 €			
Comédie Chapoulis Troupe Théâtrale Amateur	210 €			
Compagnie Côté Cour	10 400 €			
Danse et Vie	2 650 €			

CULTURE
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Encres Vives	1 300 €			
Groupe d'Animation Photographique	12 000 €			
La Clé des Chants	300 €			
La Fabrique Chorégraphique	15 677 €			
La Guinguette de la Goubaudière	2 000 €			
Le Souvenir Vendéen	724 €			
Les Chanteurs d'A Coté	330 €			
Les Joyeux Lurons	500 €			
Les Musiciens en Folie de Cholet	2 800 €			
Les Pélicans Blondes	349 €			
Les Z'Aéro Graiff	765 €			
Les Z'Improbables	855 €			
Maquettes Club des Mauges	5 249 €			Subvention dans le cadre de l'organisation de la 13 ^{ème} Exposition Internationale de la Maquette à Cholet, sur présentation de justificatifs.
MC2 Association - Musées/Collections/Cholet, Les Amis des Musées de Cholet	96 €			
Méli Mélo Fil	1 223 €			

CULTURE
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Office de Tourisme du Choletais	18 260 €			Aide allouée au titre de l'organisation de la Crèche de Noël, sur présentation des justificatifs.
Orchestre Harmonique de Cholet	11 000 €			
Que du Bonheur	73 €			
Scrabble Club Choletais	906 €			
Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région	22 163 €			
Théâtre de l'Equinoxe	11 546 €			
Université du Temps Libre de Cholet	27 €			
Yoga et Connaissance de Soi	269 €			
Yogarmonie	917 €			
<u>Enveloppe budgétaire</u>				
Animations et manifestations culturelles diverses		1 965 €		
Sous-total	151 510 €	1 965 €		
TOTAL		153 475 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>			
A L'Assoc Molière		800 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association de Gestion Jeanne d'Arc	65 300 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Association de Parents d'Elèves des Ecoles Marceau et Marie Curie	200 €		Location de la salle Mocrat dans la cadre d'une " soirée repas ", afin de permettre aux familles de se rencontrer et d'échanger. Versement sur présentation des justificatifs.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de La Moine		200 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association Junior	64 483 €		Subvention allouée en fonction du nombre d'enfants accueillis en périscolaire dans les écoles de la Bourie et de la Bruyère.
Association Pour le Rapprochement Ecole - Entreprise du Choletais	400 €		
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Anne Brontë		200 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Charlotte et Emily Brontë		600 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Molière		600 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire La Girardière		500 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Marie Curie		300 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'école Élémentaire Les Richardières		400 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Turpault		200 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Marie Curie		400 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.

ENSEIGNEMENT
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Louis Buffon		400 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Les Richardières		400 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Louis Buffon		800 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle La Fontaine		400 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative scolaire la Bruyère		400 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Le Paradis		810 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Office de Tourisme du Choletais	2 250 €			Subvention pour la découverte de la Ville par les CM1 et CM2, sur présentation de justificatifs.
OGEC de l'Ecole Privée Saint Joseph de Mazières-en-Mauges	3 900 €			Participation aux charges de fonctionnement, concernant les enfants choletais scolarisés à l'école privée de Mazières-en-Mauges, sur présentation de justificatifs.
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	43 200 €			L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean - Sainte Famille	88 000 €			L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	87 300 €			L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau	52 200 €			L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort	53 300 €			L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion du Collège Saint Joseph de Cholet	38 300 €			L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Union Départementale des Associations Familiales - Association Lire et Faire Lire	2 400 €			Aide allouée sous réserve de la signature d'une convention de partenariat.

ENSEIGNEMENT
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré Jules Verne		690 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Informatique des écoles privées			15 000 €	
Participation communes de l'AdC pour enfants scolarisés hors Cholet	9 905 €			
Participation communes hors AdC pour enfants scolarisés hors Cholet	4 245 €			
Réforme des rythmes scolaires	24 630 €			
Sous-total	540 013 €	8 100 €	15 000 €	
TOTAL		563 113 €		

ESPACES VERTS
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<u>Association</u>				
Association des Jardins Familiaux de Cholet	326 €			
Association Ornithologique du Choletais	146 €			
Sous-total	472 €			
TOTAL		472 €		

FINANCES
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Amicale des Carnavaliers Amateurs de Cholet et sa Région	37 000 €			
Association Diocésaine d'Angers			100 000 €	Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise du Sacré Coeur, sur présentation des factures afférentes et sous réserve de la signature de la convention financière.
Cholet Evénements	546 535 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les modalités énoncées dans cette dernière.
Consommation - Logement - Cadre de Vie (C.L.C.V.)	1 247 €			
<i>Syndical</i>				
Chambre Syndicale Nationale des Forces de Vente	225 €			
Union Locale CFE-CGC	225 €			
Union Locale CGT-FO Cholet	225 €			
Sous-total	585 457 €		100 000 €	
TOTAL		685 457 €		

JEUNESSE
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Alcool Assistance du Maine-et-Loire	600 €			
Foyer Loisirs et Culture des Jeunes du Puy-Saint-Bonnet	1 195 €			
Scouts et Guides de France	5 223 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Bourses Initiatives Jeunes		3 185 €		
Sous-total	7 018 €	3 185 €		
TOTAL		10 203 €		

POPULATION SECURITE
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Société Protectrice des Animaux - DSP	48 000 €			Contribution au titre du contrat de délégation.
Société Protectrice des Animaux - hors DSP	1 200 €	800 €		Subvention exceptionnelle au titre de la lutte contre la prolifération féline errante, sur présentation des justificatifs correspondants et sous réserve de la signature de la convention afférente.
Sous-total	49 200 €	800 €		
TOTAL		50 000 €		

RELATIONS EXTERIEURES
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Communautés étrangères</i>				
Association Culturelle Sportive Portugaise de Cholet	500 €			
Association d'Entraide Khmère de Cholet	1 224 €			
Association Solidarité Lao de Cholet	1 706 €			
<i>Relations internationales</i>				
Association Bab El Kheir Cholet	343 €			
Association Cholet - Roumanie	500 €			
Association Cholet-Dénia-Espagne	1 137 €			
Association Cholet-Sao	1 000 €			
Association Cholet-Solinull	900 €			
Cholet France Allemagne	900 €			
Commune d'Araya	9 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
Commune de Boussé	18 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
Les Amis du Mali	250 €			
Les Ginettes du Désert	100 €			

RELATIONS EXTERIEURES

Subventions 2018

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Libarni	900 €			
Une Ecole pour Madagascar' Amitié Franco-Malgache	500 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		1 200 €		
Jumelage - Aide aux scolaires		8 500 €		
Sous-total	36 960 €	9 700 €		
TOTAL		46 660 €		

RESSOURCES HUMAINES

Subventions 2018

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Amicale des Retraités de l'Etablissement Thalés de Cholet ex Thomson-CSF	105 €			
Amicale du Personnel Territorial du Choletais	1 800 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016).
Sous-total	1 905 €			
TOTAL		1 905 €		

SOLIDARITES
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
Accompagnement pour Individuels, Couples et Familles (A.I.C.F.)	160 €			
ADAPEI 49-Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales du M&L	246 €			
Agglomération du Choletais	44 055 €			Subvention allouée dans le cadre du Contrat de Ville, en fonction des projets validés par le Comité de Pilotage.
AIDES - Délégation Départementale de Maine-et-Loire	54 €			
Alcool Assistance du Maine-et-Loire	587 €			
Amnesty International	75 €			
Association Aphasiques Choletaise	150 €			
Association Choletaise Parents et Assistants Maternels (ACPAM)	506 €			
Association Crématisse de l'Anjou	38 €			
Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels	2 687 €			
Association de l'Aide Familiale Populaire / C.S.F. de Maine et Loire (AAF/CSF 49)	559 €			
Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins - FAVEC 49	345 €			
Association des Amis de la Santé du Maine-et-Loire	200 €			
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Cholet	574 €			

SOLIDARITES
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association des Familles d'Accueil et Assistants Maternels du Choletais (A.F.A.A.M.)	150 €			
Association des Paralyés de France	150 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation du compte de résultat 2016 de l'association.
Association des Parents, Amis et Adultes Handicapés de la Région Choletaise (A.P.A.H.R.C.)	150 €			
Association des Personnes Malades et Handicapés - 49 (APMH 49)	448 €			
Association Groupe des plus de 50 ans des Turbaudieres	306 €			
Association Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie - Nantes (JALMALV-NANTES)	189 €			
Association Ligérienne d'Addictologie (ALIA)	2 925 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016).
Association Maison du Mail Club de Loisirs pour Pre-retraités et Retraités	1 020 €			Subvention pour la location de la Salle des Fêtes, dans le cadre des 40 ans de l'association, sur présentation des justificatifs correspondants.
Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale	6 509 €			
Association pour le Don de Sang Bénévole de Cholet	250 €			
Association Régionale des Mutilés de la Voix des Pays de la Loire	38 €			
Banque Alimentaire du Maine et Loire	4 000 €			
Cap Savoir Association	2 012 €			
Centre Communal d'Action Sociale	3 546 694 €			
Centre d'Information Féminin et Familial	24 811 €			

SOLIDARITES
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance - Comité de Maine-et-Loire	77 €			
Croix Rouge Française - unité locale de Cholet	900 €			
D'Colocarton	129 €			
Département de Maine-et-Loire	21 250 €			Contribution à la mission de prévention spécialisée de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, sous réserve du renouvellement de la convention afférente.
Diabète 49	317 €			
Ecole des Parents et des Educateurs du Maine-et-Loire	1 700 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016).
Familles de France - Fédération Départementale de Maine-et-Loire	825 €			
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Section de Cholet	224 €			
France Bénévolat de Maine-et-Loire Antenne de France Bénévolat Cholet	150 €			
France Horizon (ex Abri des Cordeliers)	34 170 €			
Groupement de Parkinsoniens de Maine-et-Loire	39 €			
Handitou (On dit tout)	915 €			
Le Comptoir Culturel	6 336 €			
Médiations 49	5 500 €			
Prévention Routière du Maine-et-Loire	670 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation du compte de résultat 2016 de l'association.

SOLIDARITES
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Rêves	42 €			
Secours Catholique - délégation de Maine-et-Loire - antenne de Cholet	900 €			
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques	150 €			
Vive la Vie	122 €			
Voir Ensemble Groupe de Cholet-Mauges	150 €			
<u>Action socioculturelle</u>				
Association Loisirs Pluriel de Cholet	1 210 €			
<u>Congrégation</u>				
CHRS Bon Pasteur 49 - Foyer Pelletier	4 050 €			
<u>Enveloppe budgétaire</u>				
Action sociale		800 €		
Commission Georges Prisset		3 500 €		
Sous-total	3 719 714 €	4 300 €		
TOTAL		3 724 014 €		

SPORTS
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Académie Choletaise de Sabre Laser (ACSL)	148 €			
Académie de Tir 2000	3 487 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2015/2016).
Aéro-club du Pontreau Cholet (A.C.P.C.)	2 499 €		5 225 €	
Amicale Cyclotouriste du Puy-Saint-Bonnet	259 €			
Association Choletaise de Patinage sur Glace	10 645 €			
Association Choletaise de Patinage sur Glace - section short track	7 648 €		1 361 €	
Association des Régates Choletaises	2 190 €		1 311 €	
Association Escalade et Sports de Montagne	5 360 €			
Association Sportive ASPTT de Cholet	12 427 €		2 021 €	
Association Sportive Collège Colbert	250 €			
Association Sportive Collège République	450 €			Dont 250 € pour l'achat de petit matériel, sur présentation des justificatifs.
Association Sportive d'Immersion Choletaise	469 €			
Association Sportive du Bretonnais	200 €			
Association Sportive du Collège Clémenceau	500 €			

SPORTS
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association Sportive du Collège Privé Jeanne d'Arc	300 €			
Association Sportive du Collège Trémolières	550 €			
Association Sportive du Golf Choletais	4 492 €			
Association Sportive Lycée Europe Schuman	1 000 €			
Association Sportive Lycée Sainte Marie	1 000 €			
Association Sportive Saint Joseph	650 €			Dont 350 € pour l'achat de matériel, sur présentation des justificatifs.
Aviron Sport Choletais	3 858 €		805 €	
Balles Jaunes Puy-Saint-Bonnet	663 €			
Cercle d'Echecs de Cholet	219 €			
Cholet Basket	73 681 €			
Cholet BMX	5 191 €		529 €	
Cholet Boxe Française	696 €			
Cholet Education Canine	1 775 €			
Cholet Escalade	330 €			
Cholet Football Américain	732 €			

SPORTS
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Cholet Moto Verte	1 223 €			
Cholet Musculation	1 430 €		759 €	
Cholet National Pétañque	14 197 €			
Cholet Pétañque Club	1 178 €			
Cholet TC Plessis	522 €			
Cholet Tennis de Table	4 162 €			
Cholet Tir Sportif	4 179 €		2 798 €	
Cholet Triathlon	1 112 €			
Cholet Twirling	1 054 €			
Cholet Vélo Sport	3 258 €			
Cholet-Athlétisme - section locale de l'Entente des Mauges	11 465 €			
Club Alpin Français du Choletais	6 012 €			
Club Aquatique Choletais - section natation synchronisée	13 542 €			
Club Aquatique Choletais - section natation sportive	31 696 €			
Club Aquatique Choletais - section water polo	3 941 €			

SPORTS
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Club Athlétique Entente Bouliste (C.A.E.B. Pétanque)	1 039 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2015/2016).
Club Olympique de Canoë-Kayak de Cholet	3 564 €			
Club Sport Canin Choletais	568 €			
Comité d'Organisation du Concours Hippique de Cholet	8 490 €			Dont 7 650 € permettant de couvrir une partie des frais engendrés par l'organisation d'une compétition équestre, sur présentation de justificatifs.
Ecole de Judo et de Jujitsu de Cholet (E2JC)	1 169 €			
Entente des Mauges - section sport adapté aux déficients intellectuels	1 727 €			
Entente Sportive Girardière Pétanque	1 632 €			
Entente Sportive Saint Pierre Girardière Cholet Nuillé	1 932 €			
Épée Choletaise	1 153 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016/2017).
Football Club des Portugais de Cholet	649 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016/2017).
Foyer Laique de Cholet	2 240 €			
Gymnastique Volontaire Choletaise	504 €			
Hockey Club Choletais (H.C.C.)	118 726 €		5 225 €	
Jeune France	194 894 €		2 543 €	Aides allouées sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les modalités énoncées dans cette dernière.
Jeunes Dauphins du Choletais (JDC)	788 €			

SPORTS
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Karaté Athlétique Choletais	1 519 €			
Kung Fu Club Choletais	1 421 €			
L'Aéromodèle Club du Choletais	914 €			
Le Badminton Associatif Choletais	29 854 €		2 613 €	
Leclerc Cholet Volley	21 006 €			
Les Enfants de Cholet	22 084 €			
Les Foulées Choletaises	7 500 €			Subvention au titre des " 10 km de Cholet ", dont 5 000 € pour l'organisation du Championnat de France. Versement de l'aide sur présentation de justificatifs.
Muay Fight Cholet	1 387 €		537 €	Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016/2017).
Office Municipal du Sport (OMS) de la Ville de Cholet	61 479 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les modalités énoncées dans cette dernière.
PSBB Puy-Saint-Bonnet Basket	1 858 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016/2017).
Puy Saint Bonnet Football (ASP)	5 122 €			
Rugby Olympique Choletais	37 824 €			
Ski Nautique Choletais	2 227 €			
Société des Courses Hippiques de Cholet			33 815 €	Subvention d'investissement contribuant à la modernisation et à la remise aux normes de l'hippodrome de Cholet. Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016).
Stade Olympique Choletais	147 220 €		1 321 €	

SPORTS
Subventions 2018
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Subaqua Club Choletais	3 322 €			
Taekwondo du Choletais	447 €			
Tennis Club Choletais	49 933 €		637 €	Aides allouées sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les modalités énoncées dans cette dernière.
Tir à l'Arc Choletais	5 831 €			
Union Cholet Judo Aïkido 49	15 792 €			
Union Cycliste Cholet 49	56 333 €		5 225 €	
Véloce Club de Cholet	1 567 €			
Verger Pétanque Club	916 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		11 712 €		
Sous-total	1 055 271 €	11 712 €	66 725 €	
TOTAL	1 133 708 €			

PROJET SPORTIF LOCAL
Aides municipales 2018

Détails des subventions nécessitant des justificatifs

	Quota de prise en charge	Justificatifs permettant le déblocage de l'aide municipale*
Critère " Emploi d'encadrement des activités physiques et sportives "	1 ETP (Equivalent Temps Plein) sur une année complète correspond à une subvention de 3 003,70 €.	Bulletins de salaires. La subvention municipale varie en fonction du nombre d'heures accomplies sur la saison sportive.
Critère " Matériel sportif "	Prise en charge de la dépense à hauteur de 12,74 %	Factures. La subvention est déblocuée au vu des achats réellement réalisés.

* dans la limite de la subvention notifiée